



Commune de Merville

## **NOTE DE PRESENTATION**

**Entité : Commune de Merville**

## **SOMMAIRE**

### **COMMUNE DE MERVILLE – BUDGET PRINCIPAL**

#### **I/ ANALYSE RETROSPECTIVE**

#### **II/ ORIENTATIONS BUDGET 2022**

### **ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN – BUDGET ANNEXE**

#### **I/ ANALYSE RETROSPECTIVE**

#### **II/ ORIENTATIONS BUDGET 2022**

## COMMUNE DE MERVILLE

### I/ ANALYSE RETROSPECTIVE

#### a) Budget de la commune (au 31/12/2021)

	Année 2021	Pour rappel Année 2020
➤ Section de fonctionnement		
Recettes :	11 735 736,31 €	12 080 044,96 €
Dépenses :	10 572 267,52 €	11 755 712,09 €
Excédent N :	1 163 468,79 €	324 332,87 €
Excédent N-1 :	1 394 080,21 €	1 369 747,34 €
Soit un excédent de	<b>2 557 549,00 €</b>	<b>1 694 080,21 €</b>
➤ Section d'investissement		
Recettes :	5 784 554,69 €	1 625 182,19 €
Dépenses :	2 814 408,42 €	2 204 297,13 €
Excédent N :	2 970 146,27 €	Déficit N - 579 114,94 €
Excédent N-1 :	421 494,16 €	1 000 609,10 €
Soit un excédent de	<b>3 391 640,43 €</b>	<b>421 494,16 €</b>
➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement : (en annexe)		
Recettes :	1 213 181 €	212 547 €
Dépenses :	5 062 646 €	697 122 €

→ **Pour la section de fonctionnement**

- Sur les dépenses réelles (les mouvements réels de la balance générale)

Désignations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	1 985 875 €	2 000 802 €	2 339 219 €	2 111 407 €	2 147 196 €	1 990 248 €
Charges de personnel	5 609 345 €	5 671 656 €	5 747 798 €	5 958 873 €	6 044 176 €	5 936 890 €
Charges financières	366 505 €	371 442 €	259 465 €	211 389 €	299 368 €	204 932 €
Autres charges de gestion courante / exceptionnelles	2 542 557 €	2 525 157 €	2 255 028 €	2 207 253 €	2 697 163 €	2 112 608 €

<b>Total de l'ensemble des dépenses</b>	10 949 273 €	11 041 425 €	11 481 790 €	11 231 166 €	11 755 712 €	10 572 268 €
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

- Sur les recettes réelles

Désignations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ventes de produits –prestations de service	325 506 €	314 844 €	368 681 €	327 116 €	315 920 €	308 954 €
Impôts et taxes	9 207 725 €	9 322 898 €	9 283 447 €	9 464 153 €	9 492 823 €	8 646 870 €
Dotations – subventions - participations	895 588 €	989 039 €	1 206 518 €	1 356 106 €	1 175 008 €	2 402 989 €
Dotation forfaitaire (DGF)	801 542 €	637 372 €	601 319 €	532 252 €	478 384 €	419 129 €
Autres produits – produits exceptionnels	158 749 €	183 282 €	771 837 €	516 740 €	297 364 €	111 686 €

<b>Total de l'ensemble des recettes</b>	11 893 796 €	11 708 913 €	12 368 593 €	12 364 230 €	12 080 045 €	11 735 736 €
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

→ **Pour la section d'investissement**

- Sur les dépenses réelles

Désignations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Immobilisations incorporelles (20) – (études – licences)	48 356 €	67 668 €	21 333 €	78 483 €	254 766 €	353 732 €
Subventions d'équipement versées (204) – (SIECF)				41 049 €	215 294 €	115 898 €
Immobilisations corporelles (21) – (terrains – équipements)	760 107 €	171 114 €	201 359 €	237 347 €	561 618 €	619 854 €
Immobilisations en cours (23) - (travaux)	551 409 €	439 789 €	2 058 782 €	579 527 €	322 936 €	926 823 €

Il est proposé pour les amortissements concernant les travaux du SIECF une durée de 10 ans au lieu de 5 ans actuellement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

## Structure des dépenses du personnel et des effectifs

Structure des effectifs au 31/12

Type Emploi	2019	2020	Variation 2019/2020	2021	Variation 2020/2021
<b>Emplois Permanents (Titulaires CNRACL et IRCANTEC)</b>	175	168	- 4 %	160	-4,76 %
<b>Contractuels de droit public</b>	12	14	16,67 %	25	78.57 %
<b>Contractuels de droit privé</b>	3	1	- 66,67 %	2	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>190</b>	<b>183</b>	<b>-3,68 %</b>	<b>187</b>	<b>2.19 %</b>

## Evolution des charges du personnel

2019	2020	Variation 2019/2020	2021	Variation 2020/2021
5 958 675,02 €	6 044 175,56 €	1,44 %	5 936 889,58 €	- 1,78 %

## La dette

### ➤ Analyse rétrospective

Année	CRD	IRD	Total
2015	9 346 299 €	2 410 374 €	<b>11 756 673 €</b>
2016	8 773 105 €	2 084 084 €	<b>10 857 189 €</b>
2017	7 988 854 €	1 795 318 €	<b>9 784 172 €</b>
2018	7 185 653 €	1 577 095 €	<b>8 762 748 €</b>
2019	7 011 447 €	1 340 247 €	<b>8 351 694 €</b>
2020	6 163 387 €	1 132 794 €	<b>7 296 181 €</b>
2021	5 288 275 €	956 247 €	<b>6 244 522 €</b>

CRD : capital restant dû – IRD : intérêt restant dû  
 Montant au 31 décembre de l'année N

Montant annuel

Année	Amortissement	Intérêts	Annuité
2015	683 325 €	377 640 €	<b>1 060 965 €</b>
2016	784 251 €	326 290 €	<b>1 110 541 €</b>
2017	803 201 €	288 766 €	<b>1 091 967 €</b>
2018	850 206 €	265 986 €	<b>1 116 192 €</b>
2019	848 060 €	236 849 €	<b>1 084 909 €</b>
2020	875 112 €	207 453 €	<b>1 082 565 €</b>
2021	618 236 €	176 548 €	<b>794 784 €</b>

## II / ORIENTATIONS BUDGET 2022

### ➤ Les recettes fiscales

#### → *Impôts locaux*

Rappel des taux d'imposition :

Taux de la taxe sur le foncier bâti	:	36,28 %
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti	:	45,37 %

Il est rappelé que conformément à l'article 1640 G du code général des impôts, le taux de TFPB 2022 des communes est recalculé, en additionnant la proposition taux communal 2022 et le taux du Département (pour 2021, le taux était de 19,26 %). Sous réserve que le conseil départemental ne modifie pas son taux.

#### → *Situation fiscale*

Recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 9 730 habitants

### ➤ Synthèse sur les impôts locaux :

Pour rappel,

La réforme de la taxe d'habitation (TH)

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuivra avec l'entrée dans la réforme en 2021 des 20 % de ménages les plus aisés. Ainsi, l'année prochaine, ces ménages profiteront d'un premier dégrèvement de 30 % jusqu'à l'exonération totale à l'automne 2023. Dans ce cadre et afin d'éviter des conséquences néfastes, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront « neutralisés ».

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est de 3,4 %

➤ **Budget de fonctionnement 2022**

**a) Budget principal Commune**

- Un budget par service a été proposé et sera validé afin de maîtriser et d’optimiser les dépenses dans les chapitres de charges à caractère générale, de gestion courante et de personnel. Les services se décomposent de la façon suivante : Services techniques – Multi-accueil – informatique – communication – ECRH - fêtes et cérémonies – périscolaire
- Optimisation des dépenses et des recettes de fonctionnement
- Gel des charges à caractère général et des charges de gestion courante/exceptionnelle sauf pour les dépenses concernant les fluides. Pour information, hausse de 30 % sur les tarifs de gaz et 20 % sur les tarifs d’électricité.
- Subventions ECRH/ CCAS / CSSH
- COPIL de subvention afin d’étudier les demandes de subvention.
- Recettes : Récupération FCTVA entretien voirie, réseaux et bâtiment (loi de finances)
- Dotation Etat : CNI/Passeports : 12 130 € / an

**b) Subventions Budget CCAS et centre social Stéphane Hessel – Espace Culturel Robert Hossein (budget annexe)**

- Subvention communale pour le CCAS est de 550 000 €
- Subvention pour le centre social Stéphane Hessel est de 342 000 €  
Suite au résultat financier de 2021 du centre social Stéphane Hessel, et suivant la délibération d’Octobre 2017 sur le complément de 100 000 €, ce montant sera repris sur 2022.
- Subvention communale pour l’ ECRH est de 65 000 €

**c) Evolution prévisionnelle des dépenses du personnel 2022**

	<b>2021</b>	<b>Prévision 2022</b>	<b>Variation</b>
<b>Charges du personnel</b>	<b>5 936 890 €</b>	<b>6 300 000 €</b>	<b>4.43 %</b>

Montant identique inscrit au budget primitif 2021. Il est à noter que suite à une demande de la trésorerie, il y a lieu d’inclure l’assurance risque statutaires sur le chapitre 012 à l’article 6355 – Montant 100 000 € au lieu du chapitre 011 à l’article 6161

Ce taux d’évolution de 4,43 % est proposé au regard des éléments suivants :  
 L’effet GVT (glissement vieillesse technicité – avancement d’échelon/grade etc..). A ce sujet, les conditions d’avancements de grade ont été assouplies, ce qui permet de reconnaître la valeur professionnelle et de faire évoluer les agents en poste depuis des années.  
 Le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique pour tenir compte de l’évolution du SMIC au 1/01/2022 (+0.9%),

L'effet report de l'augmentation du SMIC opéré au 1/10/2021 (+2.2 %)

La nouvelle organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et la bonification d'ancienneté exceptionnelle d'un an attribuée à tous les fonctionnaires de catégorie C au 01/01/2022

Le reclassement de certains cadres d'emplois de catégorie C de la filière médico-sociale en catégorie B (transposition des accords dits du Ségur de la Santé dans la fonction publique territoriale)

L'effet report des recrutements opérés en 2021 renforçant les services, des nominations suite à avancement de grade et réussite à concours sur une année complète

Une enveloppe d'heures supplémentaires et/ou complémentaires pour l'organisation des élections présidentielles et législatives (émargement et dépouillement des 2 tours de scrutin)

La prévision de remplacements de plusieurs congés maternité dans des services nécessitant le respect d'un taux d'encadrement, la continuité d'activité et de production

L'indemnisation de jours épargnés sur le Compte Epargne Temps

La création de la halte nautique nécessitant du personnel.

Le renfort en effectif de la police municipale et notamment des services de nuit.

La majoration de la cotisation du CNFPT au 1er janvier 2022 qui passe de 0.90 à 0.95 % soit 0.05 %, cotisation assise sur la rémunération des agents (en application de l'article 122 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, qui oblige le CNFPT à prendre en charge à 100 % les frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales).

Conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines définies pour le mandat, des leviers pourront alléger ces nouvelles charges, notamment :

Le financement de contrats aidés par l'Etat « Parcours Emplois Compétences » et les aides liées à l'apprentissage

Le renforcement du recours à des prestataires extérieurs pour des besoins occasionnels et/ou des missions demandant une technicité humaine et matérielle (Exemple : espaces verts, plomberie)

Le non renouvellement systématique des départs en retraite : étude de fonctionnement, des missions et réévaluation du temps de travail dédié

Le développement des compétences des agents, de la polyvalence

L'optimisation des modes d'organisation (révision des plannings, redéfinition des tâches)

La Mutualisation des services périscolaires entre la commune et le CCAS

La diminution du recours au remplacement d'agents absents.

➤ **Structure des effectifs**

Type Emploi	2020	2021	Variation 2020/2021	2022
<b>Emplois Permanents (Titulaires CNRACL et IRCANTEC)</b>	168	160	-4.76 %	157
<b>Contractuels de droit public</b>	14	25	78.57 %	25
<b>Contractuels de droit privé</b>	1	2	100 %	2
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>187</b>	<b>2.19 %</b>	<b>184</b>

➤ **Les recettes de fonctionnement**

Désignations	2020	2021	2021
Ventes de produits –prestations de service	316 073 €	309 384 €	267 187 €
Impôts et taxes	9 499 455 €	8 646 591 €	8 551 850 €
Dotations – subventions - participations	1 175 008 €	2 402 988 €	2 974 114 €
Dotation forfaitaire (DGF)	478 384 €	450 000 €	450 000 €
Autres produits – produits exceptionnels	297 364 €	67 509 €	299 200 €*

\*Vente du patrimoine : 275 000 €

(bâtiment concierge salle Sizaire – 9, rue de la Blanchisserie ; terrain Tilleuls ; 168, rue d'Aire)

Ecriture spécifique sur les dotations, subventions et participations : + 601 000 € frais de personnel ECRH (idem dépenses et recettes)

➤ **Capacité d'autofinancement**

Désignations	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	11 839 144 €	11 719 174 €	11 970 451 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 755 470 €	10 073 761 €	10 977 600 €
Epargne de gestion	1 083 654 €	1 645 413 €	1 135 606 €
Intérêts de la dette	299 368 €	204 933 €	212 000 €
Epargne brute	784 286 €	1 440 480 €	923 606 €
Remboursement du capital	784 076 €	522 519 €	792 000 €
Epargne nette	210 €	917 961 €	131 606 €



➤ **Structure de la dette / Emprunt**

Emprunt

En fonction de l'avancée du projet de l'extension de l'école Victor Hugo et la reconstruction de la cuisine centrale et du restaurant scolaire, la commune a réalisé un emprunt à hauteur de 4,5 millions d'euros.

Les autres travaux seront financés par fonds propres et par les subventions des différents partenaires (Etat, CCFL, SIECF, Département et Région)

Besoin de financement

Année	Recettes INV	Dépenses INV	Financements
2022	9,88 M €	9,88 M €	Fonds Propre – Emprunt de 4,5 M €

➤ **Analyse prospective**

Année	CRD	IRD	Total
2022	9 170 039 €	1 382 589 €	<b>10 552 628 €</b>
2023	8 378 304 €	1 204 202 €	<b>9 582 506 €</b>
2024	7 568 870 €	1 050 046 €	<b>8 618 916 €</b>

CRD : capital restant dû – IRD : intérêt restant dû  
 Montant au 31 décembre de l'année N

Montant annuel

Année	Amortissement	Intérêts	Annuité
2022	791 735 €	212 506 €	<b>1 004 241 €</b>
2023	809 434 €	178 387 €	<b>987 821 €</b>
2024	827 612 €	154 157 €	<b>981 769 €</b>

## ➤ Dépenses d'investissement

Il est à noter que la compétence voirie a été transférée à la CCFL en 2019

Année 2022 - Projet :

Ancien chemin d'Hazebrouck – Haute rue – Rue du Christ – Chemin du Laurier – Rue Cappelboom – Rue des Tisserands (élargissement) – rue des Tilleuls (partielle) – rue Gallois – rue Arnould – rue Dupond – rue Cochette – rue Georges Charlet (jusque Pringuet) – rue Georges Charlon – rue Valentin Duriez – Chemin des Victes – rue de l'Épinette.

Il est à noter que les accotements sont pris en charge à 100% et la borduration à 50 % (sauf création de bordures) par la CCFL.

### Pour rappel, les fonds de concours de la CCFL (à hauteur de 50 % du projet)

- Fonds de concours 2018 de 50 € / habitant – il a été notifié un montant de 480 763 € pour le local associatif – demande de verser ce fonds de concours sur les travaux de trottoirs de la rue de Cassel – parking du Sart
- Fonds de concours 2019 de 75 € / habitant – pour le programme de l'école V. Hugo – Montant 759 300 €
- Fonds de concours 2020-01 de 50 € / habitant
- Fonds de concours 2020 - 02 de 75 € / habitant
- Fonds de concours de 4 480 200 € pour le mandat 2020/2026

### Sur les dépenses

#### *Les restes à réaliser*

Ecole Victor Hugo	4 000 000 €
Travaux Halte fluviale	179 246 €
Travaux trottoirs rue de Cassel	329 400 €
Acquisition camion et divers	129 500 €
Acquisition terrain cimetières	100 000 €
Travaux SIECF	204 000 €
Travaux divers	82 500 €
Etudes diverses	38 000 €

### Les propositions

- Opération travaux V. Hugo (études et travaux annexes) 600 000 €
- Immobilisations incorporelles (logiciels – PLU) 60 000 €
- Travaux cimetière (études) 20 000 €
- Vidéo protection 138 000 €
- Equipements halte nautique 30 000 €
- Matériel de transport (véhicule ST) 30 000 €
- Trottoirs études et travaux 407 100 €

*(Deroide – Epinette – Variscotte – Rinchon – Capelle – Estaires – La Gorgue – Chemin Hazebrouck – Aire – Cochette)*

- Parking au Sart et accès	750 000 €
- Halte fluviale (2 <sup>ème</sup> phase)	520 000 €
- Travaux avec le SIECF	80 700 €
<i>(remplacement horloges EP – feux croisement Croix du Sart)</i>	
- Sol amortissant jeux Près de la ville	76 000 €
- Travaux bâtiments	165 000 €
<i>(assainissement école Pergaud – chéneaux ECRH, Mairie et Château Arnould – couverture PM – entretien 2 tours Eglise St Pierre)</i>	
- Travaux de mise en sécurité du bâtiment ECRH	70 000 €
- Matériels informatiques (ordinateurs)	9 000 €
- Etudes diverses	110 000 €
<i>(MO Rinchon – Variscotte – divers projets)</i>	
- Terrains SNCF et rando rail	62 000 €

### Sur les recettes

#### *Les restes à réaliser*

Fonds de concours CCFL (opération V. Hugo)	1 213 181 €
--	-------------

#### Année 2022 :

- Vente du patrimoine :	275 000 €
<i>(bâtiment concierge salle Sizaire – 9, rue de la Blanchisserie ; terrain Tilleuls ; 168, rue d'Aire)</i>	
- Subvention CCFL : projet la Batellerie	125 000 €
- Subvention CCFL : 40 % projet halte-nautique	370 000 €
- Subvention fonds européen	90 000 €
- Subvention Région	100 000 €
- Fonds de concours (trottoirs rue de Cassel)	170 000 €
- Fonds de concours Vidéo Protection	57 500 €
- Fonds de concours Parking du Sart	220 000 €
- Fonds de concours (école V. Hugo)	1 875 000 €
- Projets Territoriaux structurants Ecole V. Hugo	150 000 €
- DSIL école V. Hugo	146 328 €

#### Année 2023 :

- Fonds de concours CCFL 2020-01 et 02 (programme école V. Hugo)	840 000 €
- Projets Territoriaux structurants Ecole V. Hugo - solde	150 000 €
- DSIL école V. Hugo - solde	146 320 €

**ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN**

**I/ ANALYSE RETROSPECTIVE**

**Budget annexe ECRH (au 31/12/2021):**

Subvention communale : 105 000 € (complément de 20 000 € compris)

	Année 2021		Pour rappel Année 2020
→Section de fonctionnement			
Recettes :	221 944,22 €		208 291,95 €
Dépenses :	226 378,76 €		210 181,89 €
Déficit N :	- 4 434,54 €	Déficit	- 1 889,94 €
Excédent N-1 :	9 945,51 €		11 835,45 €
Soit un excédent de	<b>5 510,97 €</b>		<b>9 945,51 €</b>

→Section d'investissement			
Recettes :	51 397,17 €		60 129,73 €
Dépenses :	39 237,95 €		24 791,60 €
Excédent N :	12 159,22 €		35 338,13 €
Excédent N-1 :	34 217,37 €		- 1 120,76 €
Soit un excédent de	<b>46 376,59 €</b>	Excédent	<b>34 217,37 €</b>

Reste à réaliser pour la section d'investissement :

En annexe

Dépenses :	/ €	/ €
Recettes :	/ €	/ €

## **II/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

### **Budget annexe ECRH**

La subvention communale est de 65 000 €. Pour rappel, une subvention de 20 000 € avait été allouée en 2021 en complément. Il a été convenu que ce complément soit déduit en 2022.

Il est à noter que pour l'année 2022, il sera repris les charges de personnel de l'espace culturel Robert Hossein sur le budget. Pour information, les charges de personnel de 2021 représentaient un budget de 601 000 €.

#### Investissement 2022

Partie cinéma : Acquisition de 2 ordinateurs : 2 000 €

Partie médiathèque : /

Projet global à hauteur de 80 000 € pour l'ensemble de l'espace culturel Robert Hossein qui pourra être subventionnée par la DRAC et le fonds de concours de la CCFL (pour rappel 100 00 €)

Ce projet pourrait être porté par le budget de la commune.